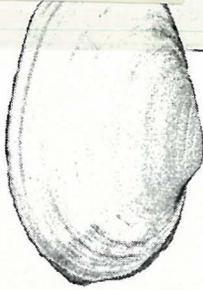


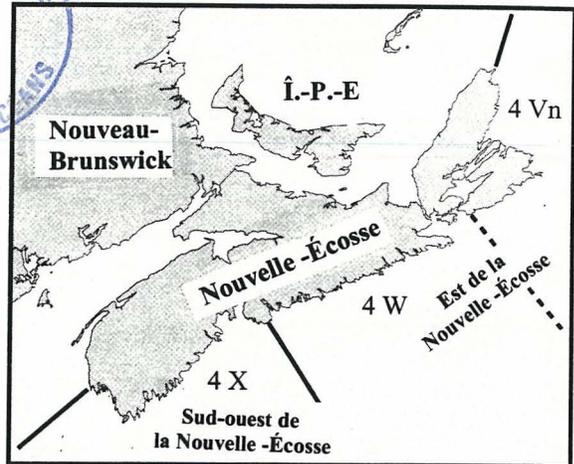
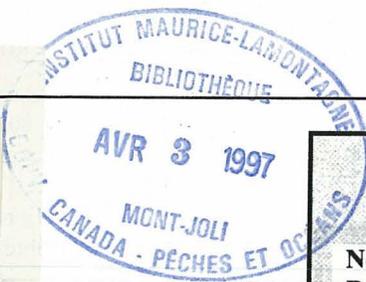
DFO - Library / MPO - Bibliothèque



14002117



### Mye de la côte atlantique de la Nouvelle-Écosse (*Mya arenaria*)



#### Renseignements de base

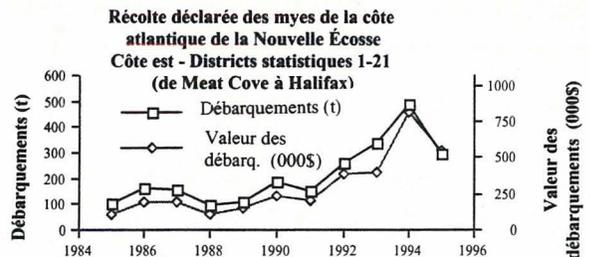
La mye, *Mya arenaria*, est présente dans l'Atlantique de la Caroline du Nord jusqu'à l'Arctique, son aire de distribution s'étendant jusqu'au sud et au centre de l'Europe. Au début des années 1900, elle a été introduite en Californie et depuis elle s'est répandue vers le nord, jusqu'en Colombie-Britannique. Quoiqu'on la retrouve surtout dans les habitats vaseux de la zone intertidale, elle vit aussi dans les eaux subtidales et dans une variété de types de sédiments. Les deux sexes sont distincts chez l'espèce, qui fraye en juin.

La période observée entre le frai et le stade où l'animal atteint une longueur de coquille suffisante pour être récoltée (51 mm) varie de 6 à 8 ans selon les gisements. La pêche de la mye dans les provinces Maritimes du Canada a une longue histoire. Il ressort des recherches archéologiques que les myes représentaient une part importante de l'alimentation des tribus autochtones voilà 2 000 à 3 000 ans. Les relevés de prises officielles remontent à la fin des années 1800. La technique de récolte a très peu évoluée au cours du siècle dernier.

Dans la seconde moitié du siècle, le nombre croissant de nouveaux venus dans la pêche a forcé l'adoption de mesures de réglementation. Des longueurs de coquille minimales ont été imposées dans les années 1970 et depuis deux ans les pêcheurs commerciaux doivent être titulaires d'un permis. Aucun permis n'est encore exigé pour la pêche récréative.

#### La pêche

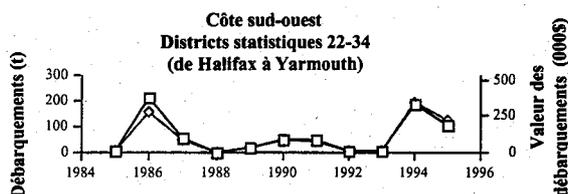
Le nombre de permis de pêche commerciale est passé de 551 en 1994 à 905 en 1995, vraisemblablement à cause de la perte d'emplois dans les pêches traditionnelles. L'exploitation de certains gisements par des pêcheurs venant d'autres endroits de la province et la fermeture de gisements productifs, mais contaminés, sont également sources de problèmes. La longueur minimale réglementaire de la coquille sur la côte atlantique est de 51 mm, ce qui devrait aider à protéger l'espèce, qui peut frayer à une longueur d'environ 40 mm. Par l'entremise de comités consultatifs régionaux, l'industrie a récemment suggéré l'octroi de permis d'accès limité pour empêcher la récolte excessive, mais cette mesure n'a pas encore été adoptée. On envisage aussi d'obliger les titulaires de permis à tenir des journaux de déclaration de prises. Les débarquements déclarés en Nouvelle-Écosse ont diminué ces dernières décennies, quoique dans l'ensemble le total pour la côte atlantique ait généralement augmenté depuis 1990. Malgré l'augmentation signalée du nombre de pêcheurs de myes durant la même période, on a connu une baisse des débarquements en 1995.



**Distribué par le :** Bureau du processus de consultation de la Région des Maritimes, ministère des Pêches et des Océans, C.P. 1006, Succ. B105, Dartmouth (Nouvelle-Écosse), Canada. B2Y 4A2. Téléphone : 902-426-8487. C-élec. : [d\\_geddes@bionet.bio.dfo.ca](mailto:d_geddes@bionet.bio.dfo.ca)

An English version is available on request at the above address

Mars, 1997



### Débarquements de myes dans l'est et le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse (tonnes)

District	1985 - 1995 Moy.	1991	1992	1993	1994	1995
Est de la N.-É.	233	150	256	334	489	296
S.-O. de la N.-É.	69	50	5	5	186	107
Total	151	200	261	339	675	403

Les marchés des fruits de mer de l'est des États-Unis, sur lesquels les producteurs des Maritimes écoulent une partie de leurs produits, sont, d'après les indications, surapprovisionnés en myes. Cela explique qu'en 1996 les prix d'achat des myes en Nouvelle-Écosse aient diminué de moitié par rapport à 1995.

Le district statistique le plus productif de la côte atlantique en 1995 était le district 20 (près de la région urbaine de Halifax); il ne détenait que 22 % de tous les permis, mais déclarait des débarquements de 239 tonnes (59 %) sur un total de 403 tonnes. Il a été signalé que, pour la moitié des 202 titulaires de permis de ce district, la récolte des myes représentait en 1995 la seule source de revenu. Le reste des détenteurs de permis pratiquait la récolte à temps partiel ou de façon sporadique en fonction de leurs autres emplois et des circonstances économiques. Le deuxième district pour l'importance des débarquements (district 34, Yarmouth) ne déclarait que 78 tonnes (19 % du total), mais comptait 329 titulaires de permis.

### État de la ressource

On signale que les stocks diminuent dans plusieurs gisements autrefois productifs. L'industrie demande actuellement à avoir accès aux myes marginalement contaminées par les coliformes, à des fins de reparquage en eau propre et de récolte ultérieure, ou à des fins de dépuraison et de vente immédiate. Ces secteurs contaminés, dont on sait qu'ils font l'objet d'une récolte illégale qui préoccupe les responsables de la santé publique et de la conservation,

représentent une sorte de réserve de production accrue où les myes se développent bien. Il est très probable que ces secteurs protégés, quoique contaminés, améliorent le recrutement dans les populations adjacentes.

### Perspectives

Après avoir culminé en 1994, les débarquements ont diminué. L'effort augmente, tout comme le nombre de fermetures dues à la pollution. L'effort dans les secteurs ouverts est sans doute trop élevé. La contamination de la zone côtière et la surexploitation combinée à la variabilité des prix du marché expliquent l'intérêt récent pour l'utilisation de techniques d'aquaculture dans l'élevage de *Mya arenaria*. Les travaux effectués dans les années 1970 par le MPO ont prouvé l'efficacité de la culture en suspension pour accélérer les taux de croissance jusqu'à l'obtention de myes de taille commerciale. Une entreprise de la côte sud-ouest effectue actuellement des essais dans un secteur intertidal avec des myes élevées en éclosérie. Ses résultats seront comparés avec ceux des expériences de culture en suspension que le MPO mène dans un secteur adjacent.

Si le prix des myes reste bas en 1997, il est vraisemblable que de nets changements se produiront dans l'octroi des permis et dans les débarquements. Étant donné le caractère de patrimoine naturel de la pêche depuis les années 1800, les programmes axés sur la communauté qui visent à maîtriser la récolte des myes sont aptes à améliorer considérablement la récolte et à apporter des solutions aux questions sociologiques et environnementales connexes qui ont des répercussions négatives sur la pêche. La mise en oeuvre de tels programmes en Nouvelle-Écosse vient donc à point nommé et est bien accueillie par ceux qui comprennent que cette pêche commune est à la fois mal gérée et vulnérable.

### Pour obtenir de plus amples renseignements,

**Communiquer avec :** Kenneth Freeman  
Division des invertébrés  
1707, Lower Water  
C. P. 550  
Halifax (Nouvelle-Écosse)  
B3J 2S7  
Tél : (902) 426-7360  
Fax : (902) 426-1862  
C-élec. : KenFreeman@Scotia.dfo.ca

**Références**

- Freeman, K.R., D.L. Peer, and C.M. Hawkins. 1996. Need and potential for softshell clam aquaculture in Nova Scotia. *Bull. Aquacul. Assoc. Canada*, 96(1): 61-63.
- Hawkins, C.M. 1985. The soft-shell clam. *Underwater World*, Communications Dir., DFO, Ottawa. 6 pp.
- Woo, P. 1991. Soft-shell clam (*Mya arenaria*) survey of Cole Harbour, Nova Scotia - 1984. *Can. Manusc. Rep. Fish. Aquat. Sci.* 2090: iv + 35p.